

Une réserve communale pour quoi faire ?

Jean-Daniel SCHELL, adjoint au Maire de la Ville de Brumath
et Vice-président de la Protection Civile du Bas-Rhin

Lors de sa réunion du 27 mars 2006, le Conseil Municipal de Brumath a décidé de créer une Réserve Communale de Sécurité Civile comme la loi du 13 août 2004 le préconise. Il était en effet apparu la nécessité d'organiser les différentes bonnes volontés qui se manifestent lors d'une situation d'urgence et surtout de les doter d'un statut leur assurant une protection juridique et sociale dans le cadre de l'aide bénévole apportée à la collectivité.

Mais pourquoi une ville de 10.000 habitants, située à une vingtaine de kilomètres au Nord de Strasbourg, relativement peu soumise aux risques naturels et technologiques s'engageait-elle dans cette démarche ?

L'origine tenait à l'élaboration d'un Plan Communal d'Organisation des Secours à une époque où les PCS n'étaient pas encore d'actualité.



Nettoyage de maisons suite à inondations
© mairie de Brumath

Dans les différents scénarios évoqués on butait toujours sur le même paramètre qui grippait la solution : le facteur humain.

Avec quels effectifs apporter une réponse opérationnelle de la Mairie sachant que les fonctionnaires habitent de moins en moins souvent sur la commune et que les incidents graves ou catastrophes ont la fâcheuse habitude de se déclencher la nuit, le dimanche ou les jours fériés. Les événements allaient nous conforter dans cette réflexion puisqu'en période de vacances de Noël, vers 21 heures, le 30 décembre 2005, en pleine tempête de neige, le Préfet déclenchait le plan d'intempéries de zone et sollicitait la Ville de Brumath pour héberger des occupants d'un autocar avec 42 personnes dont 23 enfants qui avait été intercepté par la Gendarmerie et contraint de quitter l'autoroute A4 qui traverse le ban communal.

Grâce à notre Annuaire des Ressources, une réponse satisfaisante avait pu être trouvée pour la nourriture et l'hébergement, mais nous avons éprouvé de réelles difficultés pour exercer la réquisition du personnel communal, en raison de la période des fêtes et des conditions de circulation.

Cet évènement confortait la Ville dans sa démarche d'appel à l'aide de bénévoles formés et débouchait sur la création de la première réserve communale d'Alsace.

Des hommes et des femmes

Les effectifs actuels de la Réserve Communale de Sécurité Civile de Brumath s'élèvent à 30 équipiers chargés d'assister la population en cas de sinistre et d'organiser la logistique en cas de besoin.

Nous avons également intégré dans la Réserve Communale 7 interprètes

bénévoles pratiquant les langues suivantes : arabe, danois, espagnol, italien, néerlandais, norvégien, turc, vietnamien, langue des signes sans compter l'allemand et l'anglais pratiqués par plusieurs équipiers pour pouvoir répondre aux besoins linguistiques d'éventuels impliqués étrangers.

Composée de 35 % de femmes et

Protection Individuelle) et à la tenue des bénévoles qui sont équipés d'un pantalon à bande réfléchissante, une parka haute visibilité, des chaussures de sécurité, un badge d'identification et des gants de manutention. Pour lui permettre d'as-



Formation à l'utilisation d'extincteurs
© mairie de Brumath

Pour que la Réserve Communale ait un minimum de compétences opérationnelles, des formations diverses lui ont été données comme l'utilisation d'extincteurs, le fonctionnement des groupes électrogènes et vide-caves, l'utilisation du défibrillateur, montage et démontage de lits de camps...

65 % d'hommes, les bénévoles de la Réserve Communale sont âgés de 22 à 72 ans, la moyenne d'âge étant d'environ 50 ans.

D'horizons très divers (avocat, fonctionnaire, bûcheron, architecte, ouvrier, infirmière, policier, chauffeur routier...) les équipiers sont souvent issus de métiers techniques (20 %) ou de métiers liés aux professions de santé (25 %).

Les retraités, souvent gage de disponibilité, représentent pour leur part 20 % de l'effectif.

Des formations et du matériel

Pour que la Réserve Communale ait un minimum de compétences opérationnelles, des formations diverses lui ont été données comme l'utilisation d'extincteurs, le fonctionnement des groupes électrogènes et vide-caves, l'utilisation du défibrillateur, montage et démontage de lits de camps...

Une attention toute particulière a été accordée aux EPI (Equipements de

gènes, moyens d'éclairage, vide-caves, pelles, balais, pioches, moyens de transmissions... les moyens de transport étant assurés par des véhicules classiques du parc communal. Pour assurer un maintien de l'intérêt des réservistes, des réunions ou manœuvres d'une périodicité trimestrielle sont nécessaires.

Pour garder au groupe une cohésion indispensable, une amicale a été créée qui participe à deux ou trois activités lucratives par an pour récolter des fonds permettant la tenue de repas ou d'activités conviviales pour les membres.

Des missions en rapport avec le PCS

Partie intégrante du Plan Communal de Sauvegarde, la Réserve Communale est en charge des missions de soutien aux populations, de la mise en place et de la gestion des centres d'hébergement d'urgence, de l'accompagnement à la mise en œuvre du Plan lode, de l'alerte à la population et de la mise en place d'itinéraires de

sur ses missions, la Ville a mis à disposition de la Réserve Communale un certain nombre de matériels : lits de camp, groupes électro-

déviations lorsque la Police Municipale n'est pas de service.

Enfin, la Réserve Communale est représentée au sein du Poste de Commandement Communal.

La Réserve Communale de Sécurité Civile de Brumath est déjà intervenue à diverses reprises sur des missions comme : la gestion de parkings lors de manifestations municipales, le nettoyage de caves après des inondations, la sécurisation du défilé du carnaval des enfants, le filtrage des accès à la foire annuelle et la recherche d'enfants perdus ou en soutien logistique aux pompiers lors d'un incendie, en assurant le ravitaillement des sapeurs et la déviation de la circulation.

Jean-Daniel SCHELL est Adjoint au Maire de la Ville de Brumath depuis 2001, chargé de la sécurité, des finances et de la communication. Il a créé la Réserve Communale de sa ville et a piloté la réalisation de son Dicrim et de son PCS. Egalement Vice-président de la Protection Civile du Bas-Rhin, il s'investit dans la création d'une Réserve Départementale de Protection Civile destinée à venir en soutien aux communes n'ayant pas réussi à créer une Réserve Communale, le plus souvent par manque de personne-ressource pour l'encadrer.

Pour en savoir +

- Le blog des réserves communales : <http://reserves-communales.blogspot.fr>
- Le site de la Réserve Communale de Mougins : <http://reserve-communale-de-securite-civile-mougins.fr>
- Le site de la Réserve Communale de Narbonne : <http://rcsc11.free.fr/site/portal.php>